

# L'ÉCOLE PRIVÉE : DÉMONE OU PANACÉE ?

Luz-Maria de Gortari

## SOMMAIRE

Cet article fait le point sur un débat qui perdure à savoir si l'école privée mérite les subventions qu'elle reçoit du gouvernement

**Mots-clefs :** éducation, école privée, école publique, arguments, financement

### 1. INTRODUCTION

Le débat sur l'école privée revient régulièrement sur la place publique et risque de continuer de susciter bien des interrogations. Le financement des écoles privées par l'État serait un enjeu majeur (Duperré, 2019). Les opposants font notamment valoir son côté antidémocratique et élitiste alors que ses tenants défendent le bien-fondé de leur financement pour leurs élèves et même l'ensemble de la société, d'où l'intérêt du présent travail qui, sans prétendre trancher, vise à éclairer la discussion par la présentation des faits et prétentions des parties.

Dans cet article, nous aborderons les aspects pédagogiques, sociaux, politiques et économiques de la problématique entre le pour et le contre de l'école privée pour en arriver à présenter un choix éclairé. Dans un premier temps, nous présenterons le cadre légal de l'école privé et ferons un bref rappel historiques de jalons ayant institutionnalisé l'école privées ; nous dresserons par la suite brièvement le portrait du secteur privé pour mieux comprendre les coûts qui lui sont associés. Nous présenterons par la suite les principaux motifs d'opposition au financement du secteur privé et les avis qui y sont contraires. Nous aborderons par la suite les arguments militant pour l'école privée et les contre-arguments. Nous accorderons une place particulière au débat sur la sélection des élèves au privé avant de conclure sur l'opportunité du privé et de proposer des ajustements à l'ensemble du système.

### 2. LE CADRE LÉGAL

Au Québec, le secteur privé est présent à tous les niveaux pré-universitaires. Le ministère de l'éducation y dénombre environ 125 000 élèves dans 270 écoles, dont 5% au niveau préscolaire, 25 % u primaire, et le reste au secondaire. Près de 65% d'entre ces établissements des subventions équivalent à 60% de ce que reçoivent les écoles publiques (MELS, 2019). Il s'agit d'écoles administrées qui ne dépendent pas des commissions scolaires. Elles ont donc le droit de sélectionner leurs [élèves](#) et se financent en partie par des frais de scolarité payés par les élèves et reçoivent une subvention du gouvernement, équivalente à 60 % de celle versée aux écoles du secteur public.

Divers groupes de pression défendent leurs intérêts, notamment la Fédération des établissements d'enseignement privés, l'association des collèges privés du Québec, des associations régionales etc. Le cadre légal et réglementaire du secteur de l'enseignement privé comporte trois lois principales qui en définissent les modalités : la loi sur l'instruction publique, la loi sur l'enseignement collégial et la loi sur l'enseignement privé (MELS, 2011). La première (chapitre [I-13.3](#)) définit les règles générales s'appliquant tant aux écoles privées que publiques pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire; on y décrit notamment les droits de l'élève, les responsabilités des enseignants et le rôle des établissements, des commissions scolaires et centre de formations spécialisés. L'enseignement collégial est couvert par la loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29). Une troisième loi englobe l'enseignement collégial (chapitre E-9.1).

### 3. RAPPEL HISTORIQUE

Notons que jusqu'à 1960, l'enseignement était entièrement privé au Québec. La réforme de l'éducation des années 1960 au contraire puisque le gouvernement a fait adopter la loi 56 a pour le maintenir. En effet, le gouvernement libéral des années 1960 ne prévoyait pas maintenir un réseau privé de l'éducation puisqu'au contraire il s'était engagé à faire une restructuration complète du système éducatif. Pour ce faire, il crée la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, mieux connue sous le nom de [la Commission Parent](#), dont l'objectif consiste à

enclencher la réforme éducative poursuivant trois objectifs principaux touchant l'ensemble de la population québécoise : l'égalité des chances d'avoir une instruction, l'accessibilité à l'éducation supérieure et la viabilité d'une formation polyvalente et permanente susceptible de préparer l'individu à la vie en société et au monde du travail.

Pour pouvoir planifier, coordonner et implémenter les changements proposés par la Commission Parent, le gouvernement se voit dans l'obligation de créer un organisme d'État. Cet organisme est le Ministère de l'Éducation. Il devient responsable entièrement des aspects financiers, administratifs et pédagogiques de l'éducation touchant tant les secteurs publique et privé. Son mandat consiste à « mettre en place un système d'éducation unique et cohérente ». Le passage du pouvoir de l'Église au pouvoir de l'État est inévitable, et un débat social majeur est déclenché.

Ce débat social force le gouvernement à arriver à une entente avec l'Église, détentrice de l'autorité des écoles secondaires, majoritairement privées à l'époque, ainsi que d'un pouvoir assez important sur les écoles primaires, que malgré leur nature « publique », sont largement dirigées par des communautés religieuses.

Ce compromis entre l'Église et l'État, mène le gouvernement à doter le Ministère et le Conseil Supérieur de l'éducation récemment créés, d'un préambule ayant comme conséquence la préservation de l'avenir du réseau privé d'éducation. L'adoption en 1968 de la Loi sur l'enseignement privé (Loi 56) en découle.

Les principes de ce préambule se basent sur les droits suivants : le droit de tout élève à bénéficier d'un système d'éducation favorisant son plein épanouissement, le droit des parents à choisir les institutions qu'ils considèrent comme les plus appropriées pour répondre aux besoins de leur enfant, et le droit des personnes et des groupes à créer des institutions d'enseignement ainsi qu'à bénéficier du support administratif et financier nécessaire pour accomplir leur mission.

De la part du gouvernement, il est entendu que : « l'exercice la liberté d'enseignement doit être assujéti au bien commun, sans octroi automatique de subventions », que « le secteur privé doit s'intégrer au plan d'ensemble destiné à susciter l'émergence d'un système scolaire démocratique, unique et cohérent » et que les fonctions de l'État sont applicables au secteur privé indépendamment de son état relatif à la subvention.

En 1967, la création de deux lois permet d'établir des ententes entre commissions scolaires et institutions d'enseignement privé et de réglementer les subventions destinées à ces dernières.

#### **4. CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME ÉDUCATIF QUÉBÉCOIS PRIVÉS**

Durand (2012) décrit l'ampleur et la variété du réseau précisément comme suit : Les institutions sont catégorisée en quatre groupes :

- 190 établissements francophones regroupés sous l'égide de la FEPP (110 000 élèves), dont 20 résidences scolaires et 12 écoles spécialisées
- 25 établissements anglophones de même type regroupées sous l'AEPQ) pour 8000 élèves
- Des écoles juives regroupées sous l'AEJ)
- Des établissements non réunis en association dont une école arménienne, 2 grecques et deux musulmanes (3000 élèves)

#### **5. QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LES COÛTS DES ÉCOLES PRIVÉES**

Dans son étude pour le MELS sur le financement public de l'enseignement privé au Québec, Vermot-Desroches, Bernard (2007) mentionne que :

- c'est au Québec que les dépenses en éducation par personne sont le plus élevés par rapport au PIB, soit 7.5% en 2003) et ce tant au Canada que dans plusieurs autres pays au monde.
- au Canada le Québec compte 10.4% de ses élèves au secteur privé pour le primaire et le secondaire et de 7.2% au collégial. Contrairement au niveau collégial, la tendance relative du privé est croissante aux deux autres niveaux. en Europe le privé accapare 20% des effectifs au primaire et secondaire
- en moyenne le secteur privé reçoit environ 60% de ses coûts du gouvernement, comparativement à 65% au Manitoba et presque rien en Saskatchewan; en France et aux Pays-Bas le financement va de 80% à 100%

L'enquête de Massé (2005) menée pour le compte de la fédération des établissements d'enseignement privés privilégie quatre indicateurs de la clientèle du privé :

- les revenus des personnes assumant les coûts de fréquentation
  - 38% des familles gagnaient moins de 70 000\$ et 37% recevaient même une aide financière
  - 75% des parents avaient un diplôme collégial ou universitaire, dont seule une minorité de 20% avait étudié dans le secteur privé

## 6. MOTIFS D'OPPOSITION AU FINANCEMENT

Les principaux motifs évoqués selon Durand (2007) seraient le coût social, la justice, l'intégration sociale, la finalité de l'école et la démocratie. Vermot-Desroches (2007), se basant sur les données du MELS, a calculé l'effet de 4 scénarios de réduction des dépenses de l'état au secteur privé en fonction de scénarios et d'hypothèses d'élasticité (variation du nombre d'élèves par variation des frais de scolarité consécutive au changement de subvention) pour les trois niveaux d'éducation. Il tient entre autres compte qu'un transfert d'élèves vers le public peut conduire à la nécessité de nouveaux aménagements ou constructions pour réceptionner ceux-ci.

- Scénario 1 : Réduction de 100 % des subventions au secteur privé. Le gain maximum pour l'État serait de 130 millions (élasticité  $-0,25$  et la perte de 277 millions (élasticité de  $-1$  = tous les élèves quittent) . plusieurs régions hors des grands centres perdraient leurs écoles privées, même avec une élasticité de  $-0,25$ .
- Scénario 2 : Réduction de 50 % des subventions au secteur privé. Le gain maximal possible serait de 96 millions alors que la perte possible serait de 150 millions

Ces analyses démontrent que sur un budget global de 13 milliards à cette époque, les économies possibles sont minimales et les risques de pertes plus probables. Durand (2007) les estime même à 240 millions en se basant sur diverses études dont celle de Vermot-Desroches. L'économiste Pierre Fortin évalue le transfert complet des élèves du privé au public à 400 millions (Durand, 2012) . Pourtant c'est surtout à leur financement que l'on trouve des opposants (Berthelot dans Després-Poirier). C'est ce que retient d'ailleurs Bourdon (2011) et même le farouche opposant Proulx (2009) reconnaît le besoin de financer adéquatement les écoles du privé (mais pour les démocratisées seulement et les écoles privées spécialisées, avec objectif particulier...ce qui pourrait conduire à inclure les motifs religieux ou ethniques dans le domaine de l'acceptable). Saint-Jacques (2007) rappelle d'ailleurs que 95% des écoles membres de la FEEP sont des organismes à but non lucratifs et que ceux-ci ne font donc pas les mirobolants profits qu'on leur attribue. Cependant notons que les frais de scolarité sont déductibles d'impôt et que les programmes d'épargne études et de financement des prêts et bourse augmentent dans les faits la contribution de l'État à plus de 75%.

## 7. ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'ÉCOLE PRIVÉE

### 7.1 La liberté de choix

Reconnue à l'article 26 de la déclaration des droits de l'homme comme un droit fondamental, la liberté de choix est également reconnue par la charte québécoise (art.42) et le préambule de la loi 60 (Després-Poirier). Ce droit découle du fait reconnu que « les parents sont responsables de l'éducation de leurs enfants » Brassard et al (2003) qui rappellent que les parents n'ont pas tous les mêmes capacités économiques, relationnelles et informationnelles.

Le financement des écoles privées découle d'ailleurs de ce choix selon ses tenants alors que droit au privé n'impliquerait pas son financement selon ses détracteurs (Daignault, 2010). Selon Proulx (2009) la liberté de choix implique celle « d'accepter tous les types d'élèves, y compris ceux dont la réussite est incertaine » (page 2) ; il ajoute que les écoles ne pouvant satisfaire à la demande devront se doter d'un mécanisme de décision ....et préfère le tirage au sort à la sélection au mérite (SIC)

Actuellement, le MELS aux parents de choisir, sous réserve de contraintes géographiques et dans le respect de la loi 101, l'école de leur choix : traditionnelle, alternative, internationale, religieuse, concentrée (sport, musique ou sciences, etc), pour surdoués, pour décrocheurs; Ce n'est pas l'école à la carte mais il y a plusieurs choix possibles, parfois dans la même école, et ce, tant dans le secteur privé que public. « Certaines d'entre elles, comme les écoles d'éducation internationale, possèdent un *curriculum* très enrichi. D'autres comme les écoles Montessori et les écoles Waldorf, sont à pédagogie non conventionnelle » (Després-Poirier, XXXX). C'est souvent par le biais du projet

éducatif qu'une telle différenciation est possible. En effet la notion d'école commune ne doit pas être confondue avec celle d'écoles uniformes, aliénantes quand on pense à la pluralité des intérêts, goûts et aptitudes des élèves

### 7.2. L'égalité des chances

L'égalité est un concept d'idéal, un objectif social, pas toujours facile à incarner dans des institutions. Ainsi l'on naît beau ou laid, grand ou petit, intelligent ou handicapé. La loi garantit une égalité formelle parfois loin de l'égalité pratique. À ce sujet, Durand (2007) propose de décomposer cette notion en divers aspects : égalité d'accès, égalité de résultats, égalité de traitement et égalité des chances

- L'égalité d'accès concerne l'accès à l'instruction sans préjudice causé par ses caractéristiques socio-économiques ou religieuses mais pas nécessairement à tous les domaines (ex l'astro-physique risque de rester l'apanage de quelques enfants doués) et les écoles ethniques continueront de limiter leurs admissions.
- L'égalité de résultat. Selon Durand cette égalité comporterait des effets pernicieux car « cela conduirait à supprimer les arts, le sport, la musique, parce que tous ne peuvent arriver au même résultat » (page 66).
- L'égalité de traitement. Selon Durand cette égalité reviendrait à uniformiser la logistique et la programmation... ce que le projet éducatif, même public, cherche justement à éviter pour tenir compte des intérêts variés, besoins et capacités des élèves
- L'égalité des chances se comprendrait selon Durand comme la possibilité d'être traité selon ses besoins, ce qui suppose justement une grande diversité de l'offre sur le marché plutôt qu'une plate uniformité; mais cela peut supposer d'aider financièrement ou autrement ceux qui plus faibles ou différents en ont besoin. Ainsi des écoles pour enfants multi-handicapés visent à compenser les faiblesses de certains enfants comme les accommodements logistiques peuvent aider des enfants dyslexiques en leur fournissant un dictionnaire informatique pour leurs devoirs et plus de temps pour leurs examens.

L'égalité des chances n'implique pas selon Durand (2007) de supprimer les examens d'admission mais plutôt de fournir les ressources financières à ceux qui méritant n'auraient pas les moyens de s'inscrire, une approche qu'approuve Proulx, (2009).

### 7.3 la diversité

Darwin nous a montré l'importance de la diversité. D'ailleurs même l'école publique privilégie des cheminements variés et des niveaux d'excellence. La diversité des approches naît plus souvent d'une volonté spontanée d'entrepreneurs moins entravés dans leur approche que les champions des nouvelles pédagogies dans le réseau public. Le secteur privé, décentralisé par nature, facilite l'éclosion de la diversité et vise la satisfaction des besoins particuliers. Cependant l'école publique est tenue d'accueil quiconque, indépendamment de leurs croyances et de leur origine ethnique. Adapter l'école aux besoins particuliers servirait mieux les élèves (Brassard et al (2003).

### 7.4 L'émulation et la concurrence

Les réseaux public et privé sont plus complémentaires que concurrents (Durand, 2007).

Ombre au tableau, le palmarès de la revue Actualité, copié par d'autres médias, jette un éclairage faussé en opposant les deux secteurs, le privé semblant excellent aux côtés du secteur public qui semble pourri (CEQ dans Després-Poirier). Ce n'est pas par hasard si plusieurs voix se sont élevées pour critiquer leur approche car une telle présentation occulte l'apport de la concurrence. Pour Brassard et al (2003) la compétition peut avoir des effets négatifs sur la satisfaction des parents et l'organisation du système scolaire

« Pourquoi la concurrence peut-elle être désirable en éducation ? Les chercheurs retiennent les raisons suivantes : elle permet un plus grand choix aux individus, favorise l'innovation, de même que l'adaptation, ce qui a pour effet de maximiser la réussite académique et sociale du plus grand nombre » (Bélisle et al, 2005, p5) ; selon eux, la concurrence selon celui-ci la concurrence favoriserait l'expérimentation à plus petite (donc moins risquée) échelle plus petite; elle permettrait mieux que les planificateurs du MELS de satisfaire les besoins variés des clientèles et d'adapter leur offre de service à l'évolution rapide des besoins. Qu'on se rappelle l'introduction des ordinateurs COMTERM, planifiée par Québec qui s'est révélée un fiasco car impossible à modifier, de même que l'introduction « politique libérale » des tableaux intelligents dans toutes les classes, sans y préparer les enseignants.

Selon Bélisle et al (2005), plusieurs études américaines surtout ont conclu que la concurrence aurait un effet positif sur la performance des écoles et des élèves, l'existence d'un choix étant corrélé avec de meilleurs résultats scolaires à des examens communs pour les élèves; la concurrence des écoles publiques et celles du secteur privé (mais de

façon moins claire cependant) aurait également un effet positif sur les résultats des élèves des écoles publiques. L'étude récente de Lefebvre et al (2011) leur permet de conclure que la concurrence du privé serait bénéfique au réseau public même qu'elle contribuerait à améliorer l'ensemble de l'éducation au Québec. La ministre Malavoy avait donné un ultimatum (Gervais, 2012) aux écoles privées d'accepter tout le monde sous peine de perdre leur financement, ce qui n'a fait que jeter de l'huile sur un feu couvant. La Coalition pour la liberté en éducation avait d'ailleurs vivement dénoncés ces propos de la ministre CLÉ, 2012).

### 7.5 La qualité de l'enseignement

L'argent seul ne suffirait pas à améliorer la qualité selon Durand (2007), la preuve en étant que le Québec est la province qui dépense le plus par habitant sans être celle qui performe le mieux selon l'étude de Vermot-Desroches (2007). Ceci contredit l'argument de Després-Poirier à l'effet que le succès du secteur privé viendrait du fait, démenti plus haut, que le privé n'aurait que de bons élèves. Une étude récente de L'UQAM montre que les étudiants migrant du primaire public au privé secondaire obtiennent de meilleures notes avec quelques centiles de plus (Lefebvre et al, 2011), suite à une étude longitudinale visant à annuler le soi-disant biais de la sélection. Les auteurs de cette étude expliquent cette performance par la qualité de l'encadrement et la quantité de devoirs donnés.

Un transfert massif du privé vers le public d'élèves forts changerait-il la situation? Non répond Durand car rien ne garantit qu'ils iront vers les plus pauvres des écoles le écoles de quartier...et on a vu que les écoles pour handicapés mentaux sont plus nombreuses dans le privé que le public. Durand attribue une partie des difficultés de l'enseignement du public « à la fréquence des réformes pédagogiques qui essouffle les enseignants, d'une politique d'intégration des élèves et des jeunes enseignants mal gérée, d'une certaine bureaucratie ministérielle, de l'intransigeance des syndicats » (page 80). Il attribue une partie du succès à l'implication des parents et de leur motivation. Enfin l'encadrement, la discipline, le sentiment d'appartenance et le climat de l'école contribueraient au succès des élèves. Mentionnons que le MELS (1996) décrivait justement l'école privée comme « une école à structure légère, souple, qui dispose d'une marge de manœuvre qui lui permet de s'adapter rapidement aux changements ». Dans le cas du réseau public, l'Alliance des professeurs de Montréal réclame les budgets pour la concrétiser, sans succès jusqu'à présent ???(CEQ dans Després-Poirier).

### 7.6 Autres facteurs

diverses études mentionnent d'autres facteurs favorisant le privé, notamment la taille des classes, l'implication des parents, l'implication des professeurs, la sécurité de l'environnement, la qualité de l'environnement communautaire, les activités parascolaires, la philosophie éducative commune, et la préparation au monde d'aujourd'hui et de demain (Maga, 2012). Certaines écoles privées payeraient mieux leur professeurs s'attirant ainsi les meilleurs et disposeraient de budget plus imposants ainsi qu'une bureaucratie plus légère (Kennedy, 2012).

Selon Després-Poirier, la qualité pédagogique compterait pour beaucoup dans la décision des parents d'envoyer leur enfant au privé et qui « croient pouvoir y trouver une grande qualité pédagogique, un climat éducationnel favorable aux études, une formation intellectuelle de qualité, une méthode de travail efficace et un personnel compétent et disponible. La discipline, l'encadrement et le climat psychologique sont également des atouts »

L'insatisfaction des parents était plus importante au niveau secondaire que primaire (MELS,2007).

Selon Durand (2007) les principaux autres motifs invoqués seraient certains services, un esprit d'innovation, le goût de l'effort et de la réussite et la situation géographique. Les motifs militent pour le secteur privé selon le sondage de Massé (2005) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

La qualité de l'encadrement pédagogique	89%
La qualité de l'encadrement disciplinaire	78%
Les valeurs morales et spirituelles véhiculées	43%
Le potentiel d'accèsion aux études supérieures	41%
Les activités parascolaires	35%
La qualité des élèves	32%
Les amis	28%
La partie pensionnat	3%

## 8. LE DÉBAT SUR LA SÉLECTION DES ÉLÈVES

Les opposants à l'école privé, notamment la CSQ dénoncent le caractère élitique de l'école privée « élitiste par les caractéristiques sociales et scolaires des élèves qu'elle accueille, élitiste également par le rôle qu'elle prétend assumer dans la société (Berthelot, dans Després-Poirier). Jean-Marc Saint-Jacques,(2012) président de la FEEP qualifie cette position de mythes à déconstruire, puisque selon lui les élèves de 189 écoles membres de son réseau auraient des profils très variés et que pour la plupart, la règle serait de sélectionner les premiers inscrits. Il mentionne également que 40% des élèves viennent de famille dont les parents n'ont pas de diplôme universitaire.

Pourtant selon Durand (2007) la sélection des élèves serait le fait de quelques écoles privées seulement et résulterait de tests d'admission. C'est surtout dans les grandes écoles des grands centres comme Montréal (ex, Jeanm-de-Brébeuf, Jean-eudes, regina-assumpta, college mont-Sat-louis (grenier, 2012). Pendant que des écoles privées atteignent l'excellence, des écoles publiques se démarquent (grenier, 2012). C'est aussi le fait de l'EIM : « L'École internationale de Montréal (ÉIM) est une école primaire et secondaire d'éducation internationale, la seule au Québec ...à être entièrement vouée à cette vocation » (CSDM,2012). L'ÉIM est une école qualifiée d'exception dans le réseau d'éducation entier tout en étant privé; elle procède par test d'admission.

Durand (2007) mentionne que 26 des pensionnats du Québec reçoivent surtout des élèves urbains qui éprouvent des difficultés familiales ou sociales. Selon lui, hors des grands centres il n'y aurait pas ou peu d'exams d'admission. Une fois un élève admis dans une école privée, il pave la voie aux autres membres de sa famille, réduisant ainsi la réputation de sélection au mérite

Le privé contribue depuis quelques années à l'accueil et l'intégration d'élève en difficulté et y attribue une part non négligeable de leurs ressources. Ainsi environ 25% des établissements compteraient environ 15% de leurs clientèle qui auraient un retard scolaire.et leur offrirait même souvent un cheminement particulier (Durand, 2007). Enfin le réseau privé essaye de répondre aux besoins du marché et plusieurs établissements visent des niches les sourds (ex école XXX) , les handicapés graves (ex mon école Peter-Hall), et selon Durand (2007). 75% de leurs élèves leurs seraient référés par le secteur public.

D'autres écoles privées sélectionnent leurs élèves sur la base de leur foi ou de leur culture :

« Le problème de la confessionnalité des écoles publiques québécoises a entraîné, dès 1925, la communauté juive à créer son propre réseau d'écoles privées (section 2 du présent module). Plus tard, la communauté grecque, et plus récemment, la communauté arménienne et la communauté musulmane en ont fait autant. Cependant, la communauté grecque limite ses interventions à l'ordre primaire alors que les autres interviennent à la fois à l'ordre primaire et à l'ordre secondaire » (anonyme, 200X).

Une étude américaine menée par Duncan et Sandy, (2007), conclue que la performance accrue du système privé est notamment due aux caractéristiques de la famille plus encore qu'aux caractéristiques des écoles elles-mêmes. Donc même si une famille place ses enfants dans le privé cela ne garantit pas le succès et transformer l'école publique non plus.

Soit parce que les relations de travail sont gérées différemment soit parce qu'ils sont sélectionnés sur leur motivation à participer , les professeurs d'établissement privés s'impliquent beaucoup au niveau de l'encadrement des élèves, ce qui leur procure un avantage pour la réussite scolaire subséquente.

## 9. CONCLUSION

Quelques pistes de solution selon Durand (2007) s'offrent dans la mesure où l'on pourrait supprimer quelques irritants de l'école privée et rendre l'école publique plus performante. Il suggère, à savoir :

- a) D'améliorer l'école publique : il invite notamment le gouvernement à régler le cas des élèves en difficultés par l'embauche d'un nombre adéquat de spécialistes, limiter le nombre d'enfants en difficultés dans les classes dites normales, payer de façon équitable les écoles privées pour s'attaquer au problème des enfants en difficulté; accorder plus de liberté aux directions d'école; il invite d'un autre côté les enseignant et leurs syndicats à plus de flexibilité

- b) Réajuster l'école privée : le gouvernement devrait mieux veiller à la qualité des programmes de cours dispensés; qu'on pense à certaines écoles religieuses qui consacrent trop de temps à la religion au détriment des autres matières essentielles et à celles qui à la barbe même du gouvernement opèrent sans permis depuis longtemps, comme par exemple le Centre d'éducation alternative Interact et l'École préparatoire Childtime.(Gervais, 2010). Enfin il suggère que les écoles ethniques ou religieuses fassent une place à la tradition québécoise et à la présentation de nos valeurs

Les systèmes privés ne sont pas l'apanage du Québec et leur rôle est reconnu dans plusieurs pays développés (Wikipedia, 2012). La concurrence entre privé et public continuera sans doute d'exister et pour plusieurs dont moi elle est stimulante et productive . Cependant il faut pouvoir la mesurer de façon adéquate et c'est possible en prenant l'approche de Misra et Chi (2011). Comme le disent Brassard et al (2003), « la liberté de choix existe déjà..et la diversité de l'offre est considérable dans le système scolaire public ...et le Québec a atteint un équilibre entre le libre choix absolu et une carte scolaire rigide » .

## 10. RÉFÉRENCES

- Baillargeon, Stéphane et Magdaline Boutros (2019). Faut-il crucifier l'école privée? Le Devoir, 7 juin, 2019.
- Bélisle, Jean-François, Germain Belzile, and Robert Gagné (2005), "La concurrence entre les écoles: un bilan des expériences étrangères," Le Point de l'Institut Économique de Montréal, October, 36p.  
<http://ebookbrowse.com/lepoint10long-pdf-d98769257>
- Bourdon, Marie-Claude (2009). Financer l'école privée avec l'argent des contribuables? RND : revue Notre-Dame Vol. 107, no 5, sept-oct. 2009
- Bourdon, Marie-Claude (2011). L'école privée, vraiment meilleure ? Journal l'UQAM, vol XXXVII, no 16 (2mai).
- BRASSARD, A., LESSARD, C., LUSIGNAN, J. (2003). La liberté de choix de l'école existe déjà. L'annuaire du Québec 2004, Montréal, Fides, pp. 439-453.
- CLÉ : Coalition pour la liberté en éducation (2012). Soutenir davantage l'école privée et la diversité scolaire plutôt que menacer les parents. (15 octobre 2012). <http://coalition-cle.org/>
- Commission consultative de l'enseignement privé (2012). 43 ième rapport annuel 2011-2012.  
<http://www.mels.gouv.qc.ca/ADMINIST/ccep.htm>
- CSDM /[ecole-internationale.csdm.ca/](http://ecole-internationale.csdm.ca/)
- Daigneault, Dominique. (2010). L'État doit-il cesser de financer l'école privée? Relations No 740, mai 2010, 36-37.
- Després-Poirier, Micheline (1999). Système d'éducation au Québec 3e éd. Gaetan Morin, ISBN=2-89105-729-5.
- Duncan, Kevin and Sandy Johnathan (2007). Explaining the performance gap between public and private school students, Eastern Economic journal, Vol 33, no 2, spring , 177-191.
- Duperré, Francine (2019). Et le financement des écoles privées? Le Devoir , 14janvier 2019.  
<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/545430/et-le-financement-des-ecoles-privées>
- Durand, Guy (2012). Écoles privées vs écoles publiques: le point sur la question (1re partie). La voix de l'est (la Presse, 27 octobre). <http://www.lapresse.ca/la-voix-de-lest/opinions/collaborateurs/201210/26/01-4587632-ecoles-privées-vs-ecoles-publiques-le-point-sur-la-question-1re-partie.php>
- Durand, Guy (2012). Écoles privées vs écoles publiques, le point sur la question (2e partie). La voix de l'est (la Presse, 27 octobre).<http://www.lapresse.ca/la-voix-de-lest/opinions/courrier-des-lecteurs/201210/28/01-4587918-ecoles-privées-vs-ecoles-publiques-le-point-sur-la-question-2e-partie.php>

Gervais, Lisa-Marie (2012). Ultimatum de Québec aux écoles privées. «Si vous acceptez tout le monde, vous êtes financés. Si vous voulez faire votre sélection, vous ne l'êtes plus.»

<http://www.ledevoir.com/societe/education/361259/ultimatum-de-quebec-aux-ecoles-privées>

Gervais, Lisa-Maria (2010) . Éduquer dans la clandestinité. (27 mars).

<http://www.ledevoir.com/societe/education/285901/eduquer-dans-la-clandestinite>

Grenier, Jean-claude (2012). L'Actualité (2008). Palmares 2008 des écoles secondaires.

<http://www2.lactualite.com/wp-content/blogs.dir/1/files/palmares-2008.pdf>

Kennedy, Robert (2012). Private vs Public schools. About.com.

<http://privateschool.about.com/cs/employment/a/teachingcond.htm>

Lefebvre, Pierre & Merrigan, Philip & Verstraete, Matthieu, 2011. "[Public subsidies to private schools do make a difference for achievement in mathematics: Longitudinal evidence from Canada](#)," [Economics of Education Review](#), Elsevier, vol. 30(1), pages 79-98, February

Maga, Caroline (2012). About private schools. Benefits of *Private Schools*: Why parents choose to send their kids to private schools. <http://www.ourkids.net/school/benefits-of-private-schools.php>

Massé, Denis (2005). La situation socio-économique des clientèles du réseau de l'enseignement privé. Étude réalisée pour le compte de la FEEP (octobre), 35p.

MELS (2007). Les États généraux sur l'éducation, 1995-1996. Exposé de la situation. 8. à propos de l'enseignement privé . <http://www.mels.gouv.qc.ca/etat-gen/menu/chap8.htm>

MELS (2011). Renseignements généraux : Portrait du secteur de l'enseignement privé.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/dep/Rens.html>

MELS (2019). Écoles privées. <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/ecoles-privées/>

Misra, Kaustav et Chi, Guangqing (2011). Measuring public school competition from private schools: a gravity-based index. *Journal of geographic information system*, 3, 306-311.

Proulx, Jean-Pierre (2009). 7 idées pour démocratiser l'école privée. *L'actualité*, 20 Octobre.

<http://www.lactualite.com/societe/education/7-idees-pour-democratiser-lecole-privée>

Saint-Jacques , Jean-Marc (2012). Déconstruire les mythes autour de l'école privée Libre opinion – le devoir (10 février 2012) - Président de la Fédération des établissements d'enseignement privés.

<http://www.ledevoir.com/societe/education/342240/libre-opinion-deconstruire-les-mythes-autour-de-l-ecole-privée>

Vermot-Desroches, Bernard (2007). le financement public de l'enseignement privé au québec

[http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/modesFinancement/pdf/etablissements\\_privés.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/modesFinancement/pdf/etablissements_privés.pdf), 136 p.

Wikipedia (2012). Private school. [http://en.wikipedia.org/wiki/Private\\_school](http://en.wikipedia.org/wiki/Private_school).